

**ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

**EXERCICE 2015**



# SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	4
--	---

## CHAPITRE 1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<b>1 – Présentation générale du services.....</b>	<b>4</b>
A – Compétences exercées.....	4
B – Territoire desservi.....	4
C – Population desservie.....	5
D – Mode de gestion du services.....	5
E – Volume / Tonnages et leur évolution.....	6
a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement.....	6
b) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	7
F – Equipements du services.....	8
a) Linéaire des réseaux de collecte.....	8
b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires.....	8
c) Les postes de refoulement.....	9
<b>2 – Indicateurs de performances et prescription de rejets pour les principaux polluants.....</b>	<b>10</b>
A – Prescription et performance des rejets pour les principaux polluants.....	10
B – Qualité du service.....	11
C – Performance sur réseau.....	11
D – Performance des systèmes d'assainissement.....	12
E – Renouvellement du réseau.....	16
F – Continuité du service.....	16
<b>3 – Actions réalisées et à venir.....</b>	<b>16</b>
A – Actions – organisation (y compris hygiène et sécurité).....	16
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	16
C – Dépenses de l'exercice.....	17
D – Investissements à venir en 2016.....	18
<b>4 – Financement du services.....</b>	<b>19</b>
A – Montants des recettes d'exploitation 2015.....	19
B – Etat de la dette.....	19
C – Subventions 2015.....	19
<b>5 – Tarification du service.....</b>	<b>20</b>
A – Présentation générale des modalités de tarification du services.....	20
B – Prix du services.....	21
<b>6 – Actions de solidarités.....</b>	<b>22</b>

## CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<b>1 – Description du service.....</b>	<b>23</b>
<b>2 – Tarification du service.....</b>	<b>24</b>
<b>3 – Indice de mise en œuvre.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE : Note d'information aux maires.....</b>	<b>26</b>

# RPQS ASSAINISSEMENT 2015

## SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 30 468
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 2 233
- Prix du service : facture 120 m<sup>3</sup> avec redevance Agence de l'eau et TVA : 259,59 € au 01/01/16 pour les communes hors Bégrolles-en-Mauges (205,30 € TTC) soit respectivement 2,16 € TTC/m<sup>3</sup> et 1,72 € TTC/m<sup>3</sup>
- Volumes traités : (entrée usine) – Volume global de toutes les communes : 5 990 292 m<sup>3</sup>
- Km de réseaux : Total (hors branchement) – unitaires et eaux usées : 482 km

## Chapitre 1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1 - Présentation générale du service

#### A - Compétences exercées

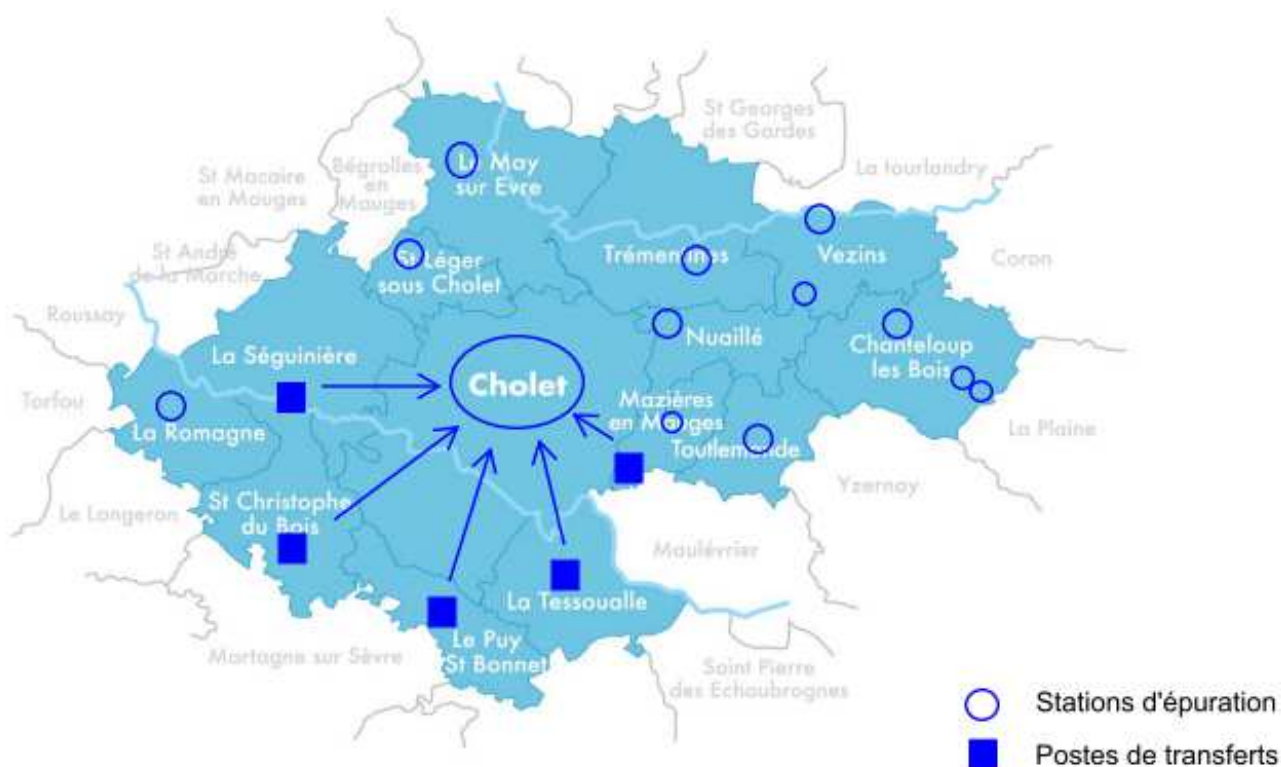
Le service d'assainissement assure la collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Le règlement du service Assainissement Collectif a été approuvé le 27 novembre 2015.

Le règlement du service d'Assainissement Non-Collectif a été approuvé le 17 juillet 2013.

Chaque système d'assainissement dispose d'un zonage d'assainissement, validé après enquête publique.

#### B - Territoire desservi



## C - Population desservie

	2014	2015	Evolution (%)
<u>Nombre d'abonnés :</u>	30 393	30 468	+ 0,25 %
Collectivités		97	
Particuliers		29 371	
Professionnels		1 000	
<u>Déversement :</u>			
Nombre d'autorisations	10	20	+ 50 %

Population desservie : 74 648 usagers (source : RAD 2015)

Au 01/01/2016, nombre d'abonnés de Bégrolles-en-Mauges : 594 abonnés soit 1 366 usagers desservis

### Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée
- + Nombre d'abonnements
- + Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU

## D - Mode de gestion du service

Jusqu'au 30/06/2015, le service assainissement était géré de 2 façons distinctes :

- Commune de Cholet-Puy Saint-Bonnet : Contrat d'affermage confié à Suez Environnement
- Autres communes : Gestion en régie par marché de prestations de services confié à SAUR.

Depuis le 1er juillet 2015, l'exploitation du service assainissement a été confiée par contrat d'affermage à Suez Environnement jusqu'au 30/06/2025 sur la totalité des 13 communes.

Les missions confiées sont les suivantes :

- l'exploitation et l'entretien maintenance des installations de collecte et traitement des eaux usées et pluviales,
- la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- les interventions d'urgence,
- la facturation du service aux abonnés.

La collectivité gère directement les renouvellements de réseau de plus de 7 m et la création de nouveau réseau ou installation de traitement.

### Indicateurs :

- Date des contrats DSP et échéance
- Détails prestations déléguées et prestations CAC,

## E - Volumes / tonnages et leur évolution

a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2015 (entrée/station)	Variation par rapport à 2014
Chanteloup-les-Bois	550 EqH	filtre planté de roseaux	31 735 m <sup>3</sup>	+ 0,50 %
	Les Guérineaux 50 EqH	filtre planté de roseaux	4 117 m <sup>3</sup>	- 11,27 %
	Les Ogeards 21 EqH	Micro-station boue activée	Pas de mesure	
Cholet	116 000 EqH	boue activée	4 916 633 m <sup>3</sup>	- 7,61 %
La Romagne	2 240 EqH	boue activée	176 195 m <sup>3</sup>	- 1,50 %
La Séguinière	Raccordée sur Cholet	Poste pneumatique 110 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 110 m <sup>3</sup>	256 837 m <sup>3</sup>	- 4,5 %
La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 160 m <sup>3</sup>	156 530 m <sup>3</sup>	- 5,7 %
Le May-sur-Evre	4 350 EqH	boue activée	228 406 m <sup>3</sup>	- 11,60 %
Le Puy-Saint-Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique de 60 m <sup>3</sup> /h et bassin de dépollution de 150 m <sup>3</sup>	226 945 m <sup>3</sup>	+ 61,39 %
Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique de 50 m <sup>3</sup> /h	52 500 m <sup>3</sup>	- 8 %
	L'Appentière 140 EqH	lagunage	Pas de mesure	
Nuaillé	1 833 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	83 953 m <sup>3</sup>	+ 21,83 %
Saint-Christophe-du-Bois	Raccordée sur Cholet	poste pneumatique 78 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 100 m <sup>3</sup>	118 023 m <sup>3</sup>	- 8,8 %
Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	boue activée et bassin dépollution 180 m <sup>3</sup>	157 565 m <sup>3</sup>	- 12,39 %
Toutlemonde	2 050 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	80 101 m <sup>3</sup>	- 10,13 %
Trémentines	4 000 EqH	boue activée et bassin dépollution 165 m <sup>3</sup>	149 422 m <sup>3</sup>	- 1,52 %
Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtres plantés de roseaux, lagunes, bambouseraie	162 165 m <sup>3</sup>	+ 0,15 %
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	

b) Quantités de boue issues des ouvrages d'épuration

Les boues des stations d'épurations de la CAC (de type boues activées) sont transportées puis traitées par les équipements de digestion de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Le tonnage de boues brutes issues des stations d'épuration des communes de la CAC et traité à la station d'épuration des 5 Ponts est le suivant :

**Boues step CAC traitées sur 5 Ponts (Tonnes)**

	<b>Exploitant au 31/12</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
St Léger-sous-Cholet	SUEZ	405	814	542	812	461
Nuaillé	SUEZ	0	0	0	0	368
La Romagne	SUEZ	288	410	251	482	277
May-sur-Evre	SUEZ	718	749	369	641	197
Trémentines	SUEZ	363	425	676	453	350
St-Christophe-du-Bois	SUEZ	1 188	1 148	341		
Toutlemonde	SUEZ			326	232	262
Puy-Saint-Bonnet	SUEZ	666	569	738	161	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 628</b>	<b>4 116</b>	<b>3 243</b>	<b>2 782</b>	<b>1 915</b>

Après traitement par digestion, le tonnage de boues produites par la station d'épuration des 5 Ponts est de 1 981,5 tonnes de matières sèches en 2015.

1 069 tonnes de matières sèches ont été épandues comme amendement agricole et 455 tonnes de matières sèches ont été compostées.

**Indicateurs :**

- Identification des ouvrages d'épuration des EU (avec capacité d'épuration)
- Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

## F - Equipements du service

### a) Linéaire des réseaux de collecte \*

Communes	Réseau d'eaux usées	Réseau d'eaux pluviales	Réseau unitaire	TOTAL	Linéaire EU/UN curé en 2015
Chanteloup-les-Bois	4 447 ml	2 991 ml	–	7 438 ml	321 ml
Cholet – Le Puy-Saint-Bonnet	260 646 ml	237 396 ml	35 741 ml	533 783 ml	25 919 ml
La Romagne	10 251 ml	9 859 ml	4 822 ml	24 932 ml	569 ml
La Séguinière	29 226 ml	22 716 ml	–	51 942 ml	5 167 ml
La Tessoualle	16 986 ml	12 564 ml	3 132 ml	32 682 ml	1 862 ml
Le May-sur-Evre	15 379 ml	14 011 ml	5 882 ml	35 272 ml	982 ml
Mazières-en-Mauges	9 515 ml	7 202 ml	462 ml	17 179 ml	591 ml
Nuaillé	7 205 ml	6 036 ml	1 720 ml	14 961 ml	2 118 ml
Saint-Christophe-du-Bois	18 917 ml	13 379 ml	143 ml	32 439 ml	2 731 ml
Saint-Léger-sous-Cholet	18 052 ml	14 659 ml	–	32 711 ml	1 261 ml
Toutlemonde	7 305 ml	6 105 ml	1 822 ml	15 232 ml	1 066 ml
Trémentines	14 214 ml	12 157 ml	4 489 ml	30 860 ml	1 175 ml
Vezins	7 712 ml	8 468 ml	4 433 ml	20 613 ml	1 237 ml
<b>TOTAL</b>	<b>419 855 ml</b>	<b>367 543 ml</b>	<b>62 646 ml</b>	<b>850 044 ml</b>	<b>44 999 ml</b>

\* données SIG CAC (31/12/2015)

### b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires

Communes	Localisation	Volumes (en m <sup>3</sup> )
Chanteloup-les-Bois	Aucun	
Cholet	Delhumeau Plessis	3 300 m <sup>3</sup>
Cholet	Sainte Melaine	1 100 m <sup>3</sup>
Cholet – Le Puy-Saint-Bonnet	Poste de transfert	110 m <sup>3</sup>
La Romagne	Sur Station Gadouard	350 m <sup>3</sup>
La Séguinière	Poste de Transfert	110 m <sup>3</sup>
La Tessoualle	Poste de transfert	160 m <sup>3</sup>
Le May-sur-Evre	Aucun	
Mazières-en-Mauges	Aucun	
Nuaillé	Place centre bourg	150 m <sup>3</sup>
Saint-Christophe-du-Bois	Poste de transfert	100 m <sup>3</sup>
Saint-Léger-sous-Cholet	Poste de transfert	180 m <sup>3</sup>



Communes	Localisation	Volumes (en m <sup>3</sup> )
Toutlemonde		218 m <sup>3</sup>
Trémentines	Poste de transfert	165 m <sup>3</sup>
Veziens	Poste de transfert	375 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>6 318 m<sup>3</sup></b>

c) Les postes de refoulement

Sur la Communauté d'Agglomération du Choletais 60 postes de refoulement assurent le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration pour des zones qui ne peuvent s'y écouler gravitairement.

- Cholet :
- ZIL (bd de Touraine)
  - ZI de La Blanchardière
  - Le Plessis (sq Garigliano)
  - ZISO Le Cormier (Fouillaron)
  - Ribou Cisca
  - Carrefour (Pagannes)
  - Stade Omnisports
  - Bordage Neuf (E. Brémond)
  - Bellevue
  - Porte Baron
  - Square Georges Guittet
  - Parc de Moine
  - Salle des Fêtes
  - Ribou (Port)
  - Le Nivernais
  - La Bringaille
  - Le Carteron
  - Ecuyère
  - Usine de Ribou
  - Haut de Moine
  - Champ Vallée
  - La Lisière
  - Chanterivière (DIP)
  - La Prée
  - St André
- Cholet-Puy-St-Bonnet :
- Transfert (PR Pneumatique général)
  - Chêne rond (ZI)
  - Bois de la Cure
- La Séguinière
- Transfert (PR Pneumatique général)
  - PR de la Marche
  - PR Bergerie 1
  - PR Bergerie 5
  - PR de la Chapelière
- La Tessoualle :
- Transfert général
- Le May-sur-Evre :
- PR du Rocher
  - PR du Stade
- Mazières-en-Mauges :
- PR des Peupliers
  - Transfert Liodière (refoulement général)
  - Champ Blanc

- Nuillé :  
 - PR de Guignefolles  
 - PR du Chêne Rond (depuis mise en service en février 2014)  
 - Bassin tampon de la Caille
- Saint-Christophe-du-Bois :  
 - PR Alouette  
 - PR le Puy Barie 3  
 - PR du Parc V-1  
 - PR du Parc V-2  
 - Transfert (refoulement général)
- Saint-Léger-sous-Cholet :  
 - PR Pontreau (Les Landes)  
 - PR Ecole  
 - Transfert général les Ajoncs
- Toutlemonde :  
 - PR du Stade  
 - Bassin Tampon
- Trémentines :  
 - PR Hameau de l'Etang  
 - PR Maison de retraite  
 - PR Vieux Pont aéro-éjecteur  
 - Transfert général Prés de Moine  
 - Bassin tampon Pré de Moine  
 - PR Grand Village
- Vezins :  
 - PR ZI Chapelet  
 - Transfert général Frairies

**Indicateurs :**

- Linéaire des réseaux de collecte des EU selon leur typologie
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie

## **2 - Indicateurs de performance et prescription de rejets pour les principaux polluants**

### **A – Prescriptions et performance des rejets pour les principaux polluants**

La majeure partie des eaux usées de la C.A. du Choletais est épurée par la station d'épuration des 5 Ponts à Cholet. Les rendements de cet ouvrage de traitement constatés sur l'année 2015 sont les suivants :

<b>Paramètres</b>	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Norme</b>	<b>Rendement 2015</b>	<b>Norme</b>
<b>DCO mg/l</b>	31,7	60	95,0 %	95 %
<b>DBO<sub>5</sub> mg/l</b>	3,2	15	98,0 %	97 %
<b>MES mg.l</b>	6,40	10	98,0 %	98 %
<b>NTK mg/l</b>	4,8	5	92,0 %	90 %
<b>NGL mg/l</b>	8,5	10	86,0 %	85 %
<b>Ptot mg/l</b>	0,26	1	96,0 %	90 %

## B - Qualité du service

		Valeur 2014	Valeur 2015
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	—	—
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—*
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 – Charge entrante en DBO <sub>5</sub>	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	—*
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%

\* Voir chapitre D) – Conformité évaluée par système d'assainissement

<i>Indicateurs :</i>	
-	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006
-	Indice de connaissance patrimoniale jusqu'à 2012 et à partir de 2013
-	Taux de desserte par des réseaux de collecte EU
-	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006 – Charge entrante en DBO <sub>5</sub>
-	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006
-	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
-	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

## C - Performance du réseau

		Valeur 2014	Valeur 2015
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,049	0,12*
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,7	2,68
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	40

\* fonction des demandes d'indemnisation liées aux 9 débordements d'eaux usées ayant eu lieu en 2015

## D - Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité :

les tonnages indiqués dans ces tableaux sont en tonnes de matière sèche

### 1) Agglomération de CHOLET

Agglomération	CHOLET	
Capacité nominale de la station	149000 EH	
Capacité hydraulique de la station	25800 m <sup>3</sup> /j	
Débit de référence	25800 m <sup>3</sup> /j	
Charge brute de pollution organique 2015*	119567 EH	
Charge moyenne entrante 2015	55476 EH	
Débit moyen 2015	13477 m <sup>3</sup>	
Production de boues 2015	1981,5 T	
• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE		
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI	
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI	
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI	Non conforme pour 2016 si le critère pour statuer n'est pas déterminé (note technique du 07/09/15)

• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL		
PERFORMANCE (respect normes de l'arrêté du 29/12/1999)	OUI	
COLLECTE	OUI	
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	-Manuel d'autosurveillance à finaliser -Rapport annuel d'exploitation à fournir ( <b>avant le 1<sup>er</sup> mars</b> )	

\* la charge brute de pollution organique entrante (correspond par définition à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année, lorsque le nombre de bilans est faible, elle est calculée théoriquement à partir du bilan 24 H le plus chargé)

## 2) Agglomération de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

Agglomération	ST-LEGER-SOUS-CHOLET	
Capacité nominale de la station	3533 EH	
Capacité hydraulique de la station	1030 m <sup>3</sup> /j	
Débit de référence	1030 m <sup>3</sup> /j	
Charge brute de pollution organique 2015*	2060 EH	
Débit moyen 2015	431 m <sup>3</sup>	
Production de boues 2015	23,83 T	
• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE		
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI	
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI	
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI	
• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL		
PERFORMANCE (respect normes des arrêtés du 05/03/2009 et du 31/03/2015)	OUI	
COLLECTE	OUI	
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	- Rapport annuel d'exploitation à fournir ( <b>avant le 1<sup>er</sup> mars</b> )	

\* la charge brute de pollution organique entrante (correspond par définition à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année, lorsque le nombre de bilans est faible, elle est calculée théoriquement à partir du bilan 24 H le plus chargé)

## 3) Agglomération du MAY-SUR-EVRE

Agglomération	LE MAY-SUR-EVRE	
Capacité nominale de la station	4217 EH	
Capacité hydraulique de la station	884 m <sup>3</sup> /j	
Débit de référence	1366 m <sup>3</sup> /j	
Charge brute de pollution organique 2015*	2057 EH	
Débit moyen 2015	625 m <sup>3</sup>	
Production de boues 2015	27,36 T	
• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE		
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI	
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI	
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI	
• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL		
PERFORMANCE (respect normes des arrêtés du 04/07/2005 et du 31/03/2015)	NON	<b>Les normes de rejet sur le paramètre phosphore (Pt) ne sont pas respectées</b>
COLLECTE	OUI	(le débit de référence mesuré de 1366 m <sup>3</sup> /j, est supérieur au débit nominal de la STEP)
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	- Rapport annuel d'exploitation à fournir ( <b>avant le 1<sup>er</sup> mars</b> )	

\* la charge brute de pollution organique entrante (correspond par définition à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année, lorsque le nombre de bilans est faible, elle est calculée théoriquement à partir du bilan 24 H le plus chargé)

#### 4) Agglomération du TRÉMENTINES

Agglomération	TRÉMENTINES
Capacité nominale de la station	4000 EH
Capacité hydraulique de la station	816 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence	974 m <sup>3</sup> /j
Charge brute de pollution organique 2015*	2143 EH
Débit moyen 2015	546 m <sup>3</sup>
Production de boues 2015	2,73 T

• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE		
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI	
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI	
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI	
• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL		
PERFORMANCE (respect normes des arrêtés du 10/03/2008 et du 31/03/2015)	OUI	
COLLECTE	OUI	(le débit de référence mesuré de 974 m <sup>3</sup> /j, est supérieur au débit nominal de la STEP)
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	- Rapport annuel d'exploitation à fournir ( <b>avant le 1<sup>er</sup> mars</b> )	

#### 5) Agglomération du LA ROMAGNE

Agglomération	LA ROMAGNE
Capacité nominale de la station	2240 EH
Capacité hydraulique de la station	1585 m <sup>3</sup> /j
Débit de référence	1585 m <sup>3</sup> /j
Charge brute de pollution organique 2015*	1368 EH
Débit moyen 2015	473 m <sup>3</sup>
Production de boues 2015	15,508 T
• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE	
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI
• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL	
PERFORMANCE (respect normes des arrêtés du 07/07/2009 et du 31/03/2015)	OUI
COLLECTE	OUI
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	-Rapport annuel d'exploitation à fournir ( <b>avant le 1<sup>er</sup> mars</b> )

\* la charge brute de pollution organique entrante (correspond par définition à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année, lorsque le nombre de bilans est faible, elle est calculée théoriquement à partir du bilan 24 H le plus chargé)

## 6) Agglomération de TOUTLEMONDE

Agglomération	TOUTLEMONDE	
Capacité nominale de la station	2050 EH	
Capacité hydraulique de la station	710 m <sup>3</sup> /j	
Débit de référence	710 m <sup>3</sup> /j	
Charge brute de pollution organique 2015*	915 EH	
Débit moyen 2015	221 m <sup>3</sup>	
Production de boues 2015	29,04 T	
• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE		
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI	
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI	
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI	
• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL		
PERFORMANCE (respect normes du récépissé du 03/03/2010)	OUI	
COLLECTE	OUI	
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	- Rapport annuel d'exploitation à fournir (avant le 1 <sup>er</sup> mars)	

\* la charge brute de pollution organique entrante (correspond par définition à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année, lorsque le nombre de bilans est faible, elle est calculée théoriquement à partir du bilan 24 H le plus chargé)

## 7) Agglomération de VEZIN

Agglomération	VEZIN	
Capacité nominale de la station	2283 EH	
Capacité hydraulique de la station	835 m <sup>3</sup> /j	
Débit de référence	835 m <sup>3</sup> /j	
Charge brute de pollution organique 2015*	1422 EH	
Débit moyen 2015	455 m <sup>3</sup>	
Production de boues 2015	Pas évaluée car la station d'épuration est constituée d'un filtre planté de roseaux et d'un lagunage.	
• CONFORMITE DIRECTIVE EUROPEENNE		
CONFORMITÉ ÉQUIPEMENT	OUI	
CONFORMITÉ PERFORMANCE	OUI	
CONFORMITÉ COLLECTE	OUI	

• CONFORMITE ARRETE PREFECTORAL		
PERFORMANCE (respect normes des arrêtés du 30/11/2005 et du 31/03/2015)	NON	Les normes de rejet sur les paramètres azote (NGL) et phosphore (Pt) ne sont pas respectées
COLLECTE	OUI	
DOCUMENT REGLEMENTAIRE	-Rapport annuel d'exploitation à fournir (avant le 1 <sup>er</sup> mars)	

\* la charge brute de pollution organique entrante (correspond par définition à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année, lorsque le nombre de bilans est faible, elle est calculée théoriquement à partir du bilan 24 H le plus chargé)

**Indicateurs :**

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**E - Renouvellement du réseau**

		Valeur 2014	Valeur 2015
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,83 %	0,64 %

**Indicateurs :**

- Taux moyen de renouvellement des réseaux

**F - Continuité du service**

		Valeur 2014	Valeur 2015
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	_____	1,32
P258.1	Taux de réclamations	_____	_____

**Indicateurs :**

- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente  
- Taux de réclamation

**3 - Actions réalisées et à venir****A - Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité)**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Bégrolles-en-Mauges a adhéré à la CAC.

- La CAC s'est dotée en 2015 d'un nouveau logiciel pour la gestion de l'assainissement collectif regroupant toutes les actions réalisées sur les réseaux d'eaux usées : suivi des permis de construire, conformités, branchements, PFAC .... Cet outil doit permettre une meilleure gestion patrimoniale et une amélioration de la qualité du service auprès de l'utilisateur.

- Une démarche systématique d'information sur les futurs chantiers a été mise en place avec publication dans Synergences et sur le site internet.

- Le service a mis en place sur 2015-2016 une importante campagne de numérisation de tous les plans de recensement des communes afin de rattraper le retard de connaissance du patrimoine en eaux usées et eaux pluviales. Les données sont intégrées au SIG et permettent de remettre à jour le linéaire des réseaux.

- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

**B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)**

Création de branchements particuliers :

Communes de Chanteloup les Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May sur Evre, Nuillé, Toutlemonde et Trémentines.



- Cholet :
- Étude des valorisation du Biogaz
  - Station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet : réhabilitation des décanteurs primaires et des silos à boues :
    - reprise de l'étanchéité des décanteurs primaires
    - reprise de l'étanchéité du silo à boues n° 1
  - Rue Barjot, n°39 – Mise en séparatif de la collecte
  - Rue du Charolais – Renouvellement des réseaux
  - Rue de l'Etoile – Mise en séparatif de la collecte
  - Impasse Gelusseau – Mise en séparatif de la collecte
  - Rue des Hurtaudières – Extension des réseaux
  - Quartier Jean Monnet, secteur Sud-Est – Renouvellement des réseaux
  - Avenue Kennedy – Renouvellement des réseaux
  - Rue de Lorraine – Mise en séparatif de la collecte
  - Rues Tournerit et Trémolière – Mise en séparatif de la collecte
- La Tessoualle :
- Impasse Mi-Roche – Mise en séparatif de la collecte
- Le May-sur-Evre :
- Rue Pasteur – Mise en séparatif de la collecte
  - Rue Saint Louis – Mise en séparatif de la collecte
  - Rue Joachim Du Bellay – Mise en séparatif de la collecte
- Saint-Léger-sous-Cholet :
- Rue Cesbron Lavau, secteur nord, 1ère tranche – Renouvellement des réseaux
- Trémentines :
- Rue De Gaulle (secteur rue l'Evre, place Fruchaud) – Mise en séparatif de la collecte
  - Poste de refoulement pneumatique rue des Près de Moine à Trémentines :
    - modification du circuit de décompression des cuves de refoulement
- Vezins :
- Rue de Saint Crespin et secteur Epiletterie – Extension des réseaux

### C - Dépenses de l'exercice

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 392 946,88 €</b>
Charges de gestion courante	1 106 902,15 €
Charges financières	277 807,47 €
Charges exceptionnelles	8 237,26 €
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 638 292,37 €</b>

<b>Dépenses d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 801 644,16 €</b>
- Réseaux	1 250 515,36 €
Réhabilitation	915 304,43 €
Création	175 341,19 €
Branchements, petits travaux	159 869,74 €
- Usines	545 704,80 €
Stations d'épurations	508 214,80 €
Valorisation biogaz STEP 5 ponts	37 490,00 €
- Logiciel	5 424, 00 €
<b>Dotations aux amortissements (contraction dépenses et recettes)</b>	<b>1 184 831,86 € €</b>

**Indicateurs :**

- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice (ANC + EU)
- Montants de amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

## D - Investissements à venir en 2016

### Etudes

- Station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet : renouvellement de conduites d'aération
- Schémas directeurs d'assainissement des communes de La Romagne, La Tessoualle, le Puy Saint Bonnet et Saint Léger sous Cholet – Consultation des entreprises et lancement des études

### Travaux

- Cholet :
- Station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet : réhabilitation des décanteurs primaires et des silos à boues : reprise de l'étanchéité du silo à boues n° 2
  - Avenue Maudet – Renouvellement d'un collecteur de transfert
  - Boulevards Juin et Richelieu - – Renouvellement des réseaux
  - Quartier Jean Monnet, secteur Sud Est – Fin des travaux de renouvellement des réseaux
  - Rue des Platanes – Renouvellement des réseaux
- La Romagne :
- Chelins des Violettes et de Gadouard – Renforcement des réseaux de transferts
- La Tessoualle :
- Vallée de la Garenne, tranche n°3 – Renouvellement des réseaux
- Le May-sur-Evre :
- Rue Pasteur – Fin des travaux de mise en séparatif de la collecte
- Nuaillé :
- Création d'un poste de refoulement, place de la Rochejaquelein
- Saint-Léger-sous-Cholet :
- Rue Cesbron Lavau – Fin des travaux de renouvellement des réseaux
- Veziins :
- Rue Saint Crespin, secteur Epiletterie – Fin des travaux d'extension de réseaux de collecte

La CAC n'a pas approuvé de programmes pluri-annuels de travaux mais des enveloppes financières annuelles de 1 350 000 € HT pour les réseaux d'eaux usées et 1 425 000 € TTC pour les réseaux d'eaux pluviales. Les perspectives budgétaires intègrent également des opérations structurantes ponctuelles : stations d'épuration ou bassins tampons.

La mise à jour de certains schémas directeurs permettront aussi d'identifier les futurs travaux à entreprendre. Cette réflexion devra également intégrer les évolutions du périmètre communautaire.

**dicateurs :**

- présentation des projets à l'étude (ANC + EU)
- montants prévisionnel des travaux
- présentation programmes pluriannuels adoptés par CC

## 4 - Financement du service

### A - Montants des recettes d'exploitation (2015)

Produits de gestion courante :	4 045 889,00 €
- Travaux (taxe de raccordement et frais de branchements)	409 410,97 €
- Redevance assainissement	3 636 478,03 €
Autres produits exceptionnels (assurances)	304 625,80 €
Dédits et pénalités reçus (pénalités marché SADE)	9 300,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 359 814,80 €</b>
Écritures d'ordre (dotations aux amortissements)	453 460,51 € €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>4 813 275,31 €</b>

#### Indicateurs :

- autres recettes d'exploitation

### B - Etat de la dette

- Encours total de la dette au 31 décembre 2015 : 9 285 103,33 €.
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2015 : 1 520 651,81 €  
(dont 277 807,47 € intérêts et 1 242 844,34 € de capital)
- Durée d'extinction de la dette : 10,71 ans
- Capacité de désendettement : 3,13 ans (fin 2015)

#### Indicateurs :

- durée extinction dette

- en cours de la dette, montant des annuités de remboursement de la dette du dernier exercice : capital et intérêts

### C - Subventions (2015)

<b>Subventions</b>	882 245,76 €
<b>Agence de l'eau Loire Bretagne</b>	
- Stations d'épuration	494 687,23 €
- Réseaux	22 613,50 €
<b>Département</b>	
- Stations d'épuration	340 695,00 €
<b>ADEME</b>	
- Etude d'optimisation énergétique STEP 5 Ponts	15 000,00 €
<b>Région</b>	
- Réseaux	9 250,03 €

**Indicateurs :**

- Montant des subventions obtenues

**5 - Tarification du service****A - Présentation générale des modalités de tarification du service**

<b>Service assainissement</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> au 01/01/2015 en € HT (décision du 22/12/14)</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> au 01/01/2016 en € HT (décision du 23/12/15 )</b>
<b>Cholet</b>		
<u>Part Collectivité (surcharge)</u>		
de 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	0,7120	0,7646
de 6 000 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,5696	0,6117
de 12 000 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,4272	0,4587
de 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup>	0,2848	0,3058
de 48 000 à 75 000 m <sup>3</sup>	0,2136	0,2294
supérieure à 75 000 m <sup>3</sup>	0,1424	0,1529
- Redevance pour usage domestique d'un puits : 25 m <sup>3</sup> /personne/an	0,7120	0,7646
<u>Part délégataire</u>		
- Abonnement :	23,67	19,84
- Consommation (euro/m <sup>3</sup> ) :		
de 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	1,0770	0,8567
de 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,9154	0,8567
de 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,7000	0,8567
de 24 001 à 48 000 m <sup>3</sup>	0,4847	0,8567
de 48 001 à 75 000 m <sup>3</sup>	0,3770	0,8567
de 75 001 à 100 000 m <sup>3</sup>	0,2693	0,8567
supérieure 100 000 m <sup>3</sup>	0,1616	0,8567
<b>Communes hors Cholet</b>		Tarifs identiques à Cholet
- Abonné – le m <sup>3</sup>	2,07	
- Redevance pour usage domestique d'un puits : 25 m <sup>3</sup> /personne/an	2,07	
<b>Bégyrolles-en-Mauges</b>		
- Abonnement		19,84 €
- Abonné - le m <sup>3</sup>		1,21 €
- Redevance pour usage domestique d'un puits : 25 m <sup>3</sup> /personne/an		

Frais d'accès au service : 25,81 € HT soit 28,39 € TTC au 01/01/2016

Frais d'accès au service avec déplacement : 57,00 € HT soit 62,70 € TTC au 01/01/2016

(Tarifs fixés par le contrat de DSP assainissement et révisé annuellement)

Redevance perçue par l'Agence de l'Eau :

- "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" qui ne s'applique qu'aux abonnés de l'assainissement collectif (0,18 € HT/m<sup>3</sup> au 01/01/2016)**Indicateurs :**

- Tarifs CAC (avec date de la décision)

. Tarifs délégataire

. Autres organismes (AELB)

. TVA

+ Frais d'accès au service  
 + Tarifs autres prestations facturées aux abonnés  
 . Tarifs des contrôles ANC et autres prestations (référence à décision du P) - Voir Chapitre ANC

## B - Prix du service

L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique des services de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Les chiffres indiqués en euros sont ceux appliqués au 1<sup>er</sup> janvier des deux années considérées (hors taxes diverses mais TVA à 10 % à Cholet).

Le prix de l'assainissement se décompose en un abonnement, une part variable fonction de la quantité d'eau potable réellement consommée et de la redevance modernisation des réseaux de collecte des eaux usées de l'agence de l'eau.

Le prix de base du délégataire est actualisé tous les ans par le mécanisme d'une clause d'indexation.

Le prix de base de la part communautaire est actualisé de 1 % chaque année.

### Facture détaillée pour la commune de Cholet - Le Puy-Saint-Bonnet (120 m<sup>3</sup>)

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2015 € TTC/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2016 € TTC/m <sup>3</sup>	Variation en %
Part Fermière			
Abonnement	23,67	19,84	- 16,18 %
Consommation	129,24	102,80	- 20,46 %
Total part fermière	152,91	122,64	-19,80 %
Part Communautaire			
Consommation	85,44	91,75	7,39 %
Total part Communautaire	85,44	91,75	7,39 %
<b>TOTAL HT</b>	238,35	214,39	- 10,05 %
<b>TVA (10 %)</b>	23,84	21,44	- 10,07 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>262,19</b>	<b>235,83</b>	<b>- 10,05 %</b>

### Facture détaillée pour les autres communes (120 m<sup>3</sup>)

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2015 € TTC	1 <sup>er</sup> janvier 2016 € TTC	Variation
Autres communes	248,40 €	235,83 €	- 5,06 %
Bégrolles-en-Mauges		181,54 €	

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la tarification de l'assainissement est identique sur tout le périmètre communautaire. Seule la commune de Bégrolles-en-Mauges n'a pas les mêmes tarifs suite à son adhésion au 01/01/2016 qui nécessite une harmonisation progressive.

**Prix de l'assainissement par commune et par m<sup>3</sup> (sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>) - Hors redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)**

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2015 € TTC/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2016 € TTC/m <sup>3</sup>
Cholet	2,18 €	1,97 €
Autres communes (hors Bégrolles-en-Mauges)	2,07 €	1,97 €
Bégrolles-en-Mauges		1,51 €

**Prix de l'assainissement par commune - Avec la redevance "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" (AELB)**

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2015 € TTC	1 <sup>er</sup> janvier 2016 € TTC/m <sup>3</sup>
<b>Cholet</b> Facture 120 m <sup>3</sup> (€ TTC) Prix au m <sup>3</sup> (€ TTC)	287,27 € 2,39 €	259,59 € 2,16 €
<b>Autres communes (hors Bégrolles-en-Mauges)</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	273,48 € 2,28 €	259,59 € 2,16 €
<b>Bégrolles-en-Mauges</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>		205,30 € 1,71 €

**Indicateurs :**

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier N (année N = année du rapport) (en € TTC) :

- . avec explication part fixe, part variable, part délégataire, part CAC
- . Comparaison N-1 (+ évolution)
- . Part revenant à la collectivité et part revenant aux délégataires
- . Coût avec et sans redevance AELB

- Montant de la facture non proportionnel au volume consommé (tarifs hors consommation) avec évolution et explications correspondantes

- Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

## **6 - Actions de solidarité**

**Montant des abandons de créances** : 18 399,56 € (créances irrécouvrables)

Taux de créances irrécouvrables : 0,39 %

**Montant des versements à des fonds de solidarité :**

- Nombre de dossiers reçus : 127

- Montant des abandons de créances (TTC) au titre du FSL : 25 287 €

Pas de conduites d'opérations de coopération décentralisées.

## **Dégrèvements :**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Nbre total de demandes acceptées	20	39
Nbre de demandes acceptées sur la part assainissement	19	35
Volume dégrévé (m <sup>3</sup> )	12 505	33 519
<b>Montant financier accordé (€/TTC) :</b>		
- part Délégitaire	14 791,29	33 516,70
- part collectivité	9 762,28	20 518,09

(Source : décisions CAC)

La collectivité accepte de dégrèver les factures d'eau des usagers après une fuite d'eau. Cette exonération concerne les volumes d'eau consommés résultant d'une fuite sur canalisation d'eau potable après compteur à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage. Le dégrèvement s'applique sur le volet eau et le volet assainissement.

Conditions d'obtention d'un dégrèvement :

- le volume d'eau consommé doit être supérieur à 50 % de la consommation moyenne des deux derniers semestres connus. A défaut de cette donnée, la consommation domestique sera évaluée à 10 m<sup>3</sup>/personne/an,
- La réparation de la fuite doit être réalisée dans le mois suivant l'alerte fuite.

### **Indicateurs :**

- Montant des abandons de créances ou des versement à des fonds de solidarité
- Nombre de demandes reçues
- Descriptif des montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites

## **Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **1 - Description du service**

Par délibération en date du 24 novembre 2005, la Communauté d'Agglomération du Choletais a approuvé la création du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif. Ce service concerne 2 233 installations et dessert environ 5 000 habitants.

Le SPANC a pour mission d'effectuer le contrôle de tous les dispositifs d'assainissement neufs et existants en vertu des articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'Agglomération du Choletais a confié ces missions à un prestataire, Suez Environnement, dans le cadre d'un marché à bons de commande jusqu'au 30 juin 2015 puis a intégré cette mission dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement confié à Suez environnement au 01/07/2015.

Ces missions sont les suivantes :

- 1) contrôle de conception-réalisation : le contrôle des assainissements non-collectifs dans le cadre des constructions neuves ou réhabilitées qui comprend le contrôle de conception et d'implantation, et le contrôle de bonne exécution des installations projetées,
- 2) contrôle diagnostic : la réalisation de l'état des lieux initial des installations existantes avec la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement,
- 3) contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- 4) la communication : l'information, la gestion administrative des dossiers-usagers et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans la communication auprès des usagers du service,
- 5) la création et la mise à jour d'une base de données des installations existantes et projetées et l'historique des interventions sur chaque installation,

6) la facturation et le recouvrement des différentes redevances liées aux missions réalisées.

## 2 - Tarification du service

Les tarifs de l'assainissement non-collectif (€ TTC)

A compter du 01/07/2015, les tarifs du service assainissement non collectif des communes (hors Bégrolles-en-Mauges) sont fixés dans le contrat de délégation du service assainissement et révisés annuellement conformément à la formulé d'actualisation prévue.

<b>TARIFS HT (TVA 10%)</b>	<b>2015</b> (décision du 22/12/2014) Toutes communes avant le 1/07/2015	<b>2015</b> Contrat DSP après 01/07/15	<b>2016</b> Contrat DSP A compter 01/01/16	<b>2016</b> (décision du 23/12/2015) <b>Bégrolles- en-Mauges</b>
<b>A–Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter</b>				
- a1-Redevance de vérification préalable du projet	70,00 €	50,00 €	50,01 €	50,00 €
- a2-Redevance de vérification préalable d'un avenant à un projet déjà présenté	70,00 €	50,00 €	50,01 €	50,00 €
- a3-Redevance de vérification de l'exécution des travaux	70,00 €	85,00 €	85,01 €	85,00 €
- a4-Plus-value au prix a1 à a3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	35,00 €	36,00 €	36,01 €	36,00 €
- a5-1 Redevance de vérification préalable du projet pour installation supérieure à 1,2kg DBO5	140,00 €	146,00 €	146,02 €	} 146,00 €
- a5-2 Redevance de vérification de l'exécution des travaux pour installation supérieure à 1,2kg DBO5	140,00 €			
<b>B–Contrôle des installations existantes</b>				
- b1-Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	140,00 €	72,00 €	72,01 €	72,00 €
- b2-Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations déjà contrôlées par le SPANC)	70,00 €	67,00 €	67,01 €	67,00 €
- b3-Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	70,00 €	80,00 €	80,01 €	80,00 €
- b4-1-Plus-value au prix b1 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	70,00 €	80,00 €	80,01 €	} 80,00 €
- b4-2-Plus-value au prix b2 et b3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	35,00 €			
- b5-Vérification pour installation supérieure à 1,2kg DBO5 (demande biologique en oxygène pendant 5 jours)	140,00 €	146,00 €	146,02 €	146,00 €
<b>C – Redevance de contre-visite</b>	35,00 €	50,00 €	50,01 €	50,00 €
<b>D – Déplacement sans intervention</b>	35,00 €	50,00 €	50,01 €	50,00 €



### 3 - Indice de mise en œuvre

Contrôles réalisés en 2015 :

Commune dossier	Contrôle de conception	Contrôle de diagnostic	Contrôle de fonctionnement	Contrôle de réalisation	Total
CHANTELOUP-LES-BOIS	2	2	8	1	13
CHOLET	8	9	54	11	82
LA ROMAGNE	1		1	1	3
LA SEGUINIÈRE	5	4	13	3	25
LA TESSOUALLE	3	3	1	5	12
LE MAY-SUR-EVRE	3		44	3	50
MAZIERES-EN-MAUGES	3		1	2	6
MUAILLE		1	4	1	6
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	1	1	2		4
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	3		3	1	7
TOUTLEMONDE	1		3		4
TREMENTINES	10	4	6	6	26
VEZINS		1	8		9
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>148</b>	<b>34</b>	<b>247</b>
<b>Chiffres 2014</b>	<b>40</b>		<b>92</b>	<b>48</b>	<b>180</b>

La transition entre l'ancien et le nouveau contrat a entraîné une baisse des contrôles.

		Valeur 2014	Valeur 2015
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	45,8 %	47 %
	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	-----	110

**Indicateurs :**

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice
- Présentation des projets à l'étude
- indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- Tarifs des contrôles ANC

**Édition mars 2016**  
CHIFFRES 2015

Cette note est destinée aux maires des communes du bassin Loire-Bretagne et vise à leur faire connaître le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement. Elle informe chaque année sur l'agence de l'eau au sujet de l'eau et les redevances payées sur la facture d'eau des abonnés et sur la pollution et son programme d'investissement.

## L'agence de l'eau vous informe



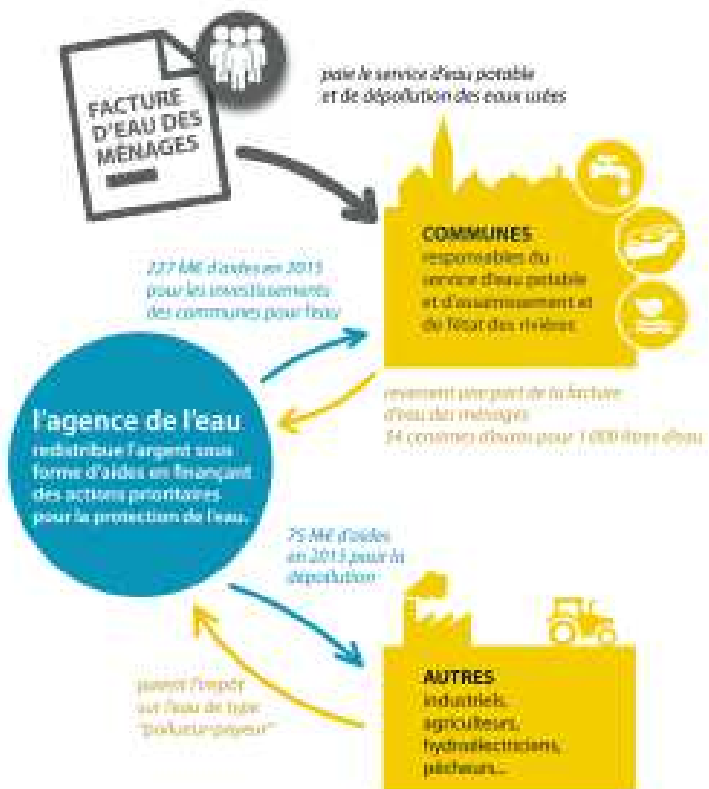
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISFEAU).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros, dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

### Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de canéage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

**Délégation Arme Finistère**  
 Parc technologique du Zoopôle  
 Espace d'entreprises Ketaia - Bât. B  
 11 rue du Sabot  
 22440 PLOUFRAGAN  
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42  
 arme-finistere@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Anjou Maine**  
 17 rue Jean Grémillon - CS 72104  
 72021 LE MANS CEDEX 2  
 Tél. : 02 43 86 96 16 - Fax: 02 43 86 96 11  
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
 9 avenue Buffon - CS 36339  
 45063 ORLÉANS CEDEX 2  
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74  
 webmaster@eau-loire-bretagne.fr  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
 & [www.promoteur-de-l'eau.fr](http://www.promoteur-de-l'eau.fr)

**Délégation Centre-Loire**  
 9 avenue Buffon - CS 36339  
 45063 ORLÉANS CEDEX 2  
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25  
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Ouest atlantique**  
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
 44105 NANTES CEDEX 4  
 Tél. : 02 40 73 96 00 - Fax: 02 40 73 39 99  
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Limousin**  
 7 rue de la Godelle - CS 20040  
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81  
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier Loire amont**  
 19 allée des eaux et forêts  
 Site de Marmhat sud - CS 40039  
 63170 LEMPDES  
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 58 54 62  
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 29 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Carlier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vienne et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Maine poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

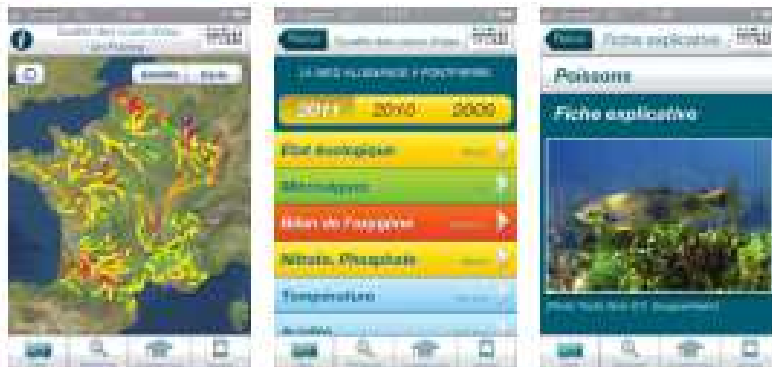
- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, coquilliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 150 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (70) et les services de l'État (38).

L'Agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

## La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

**NOUVEAUTE 2016** QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement. Flashiez simplement le QRcode. L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



**LES AGENCES DE L'EAU**  
 Agence de l'eau Loire-Bretagne

